



Comité Social d'Administration Local des 27 et 28/02/2023

Le Comité Social d'Administration Local s'est réuni en seconde convocation le 27/02/2023 à 14h et s'est poursuivi le 28/02/2023 toute la journée sous la présidence du DRFIP.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes (UNSA, CGT, Solidaires, FO, alliance CFDT-CFTC).

Ordre du jour :

- 1) Approbation des PV de CTL 2022
- 2) Refonte des secteurs d'assiette du SIP de Roubaix (pour avis)
- 3) Modification des horaires variables du site de Tourcoing (pour avis)
- 4) Agence comptable Noréade (pour information)
- 5) Point d'étape sur le Centre de Gestion Financière (pour information)
- 6) Création du service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaires de facturation électronique (pour avis)
- 7) Point sur la situation du Service Départemental des Impôts Fonciers et la mise en place de l'application SURF (pour information)
- 8) Bilan de la campagne 2022 des évaluations professionnelles (pour information)
- 9) PAP/DUERP 2022 (pour information)
- 10) Suivi du Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Vie au Travail des agents (pour information)
- 11) Point sur les demandes des organisations syndicales
- 12) Questions diverses

1) Approbation des PV de CTL 2022 :

Les organisations syndicales ont voté unanimement pour approuver les PV des CTL auxquels elles avaient participé.

2) Refonte des secteurs d'assiette du SIP de Roubaix (pour avis) :

Il y a actuellement 7 secteurs d'assiette. Le projet de la DRFIP est de réduire le nombre de secteurs d'assiette à 3 avec une mise en œuvre en septembre 2023.

Le but affiché par la DRFIP est « d'optimiser le fonctionnement du service, de répartir la charge de travail équitablement compte tenu du nombre de postes vacants au SIP de Roubaix... » **et bla bla bla !! La DRFIP devrait plutôt arrêter les suppressions d'emplois et affecter un nombre suffisant d'agents dans les services plutôt que de réorganiser (ou plutôt désorganiser) incessamment les services !!**

Une demande de présentation du résultat du vote organisé auprès des agents du SIP de Roubaix a été demandée car elle n'est pas présente dans les documents fournis.

Suite aux informations données par un agent du SIP de Roubaix, il s'avère que les agents avaient 4 choix : 3 répartitions différentes en passant à 3 secteurs et une organisation en pôles (Pôle accueil, Pôle contentieux/CSP, Pôle Gestion/recouvrement).

Paraissant surpris (**nous avons pu apprécier ses talents cachés de comédien**), le responsable du Pôle Gestion Fiscale de la DRFIP a affirmé que l'organisation en pôles n'aurait pas dû être proposée par le chef de service et que la DRFIP ne cautionnait pas.

Il a malgré tout admis, qu'en SIP, les tâches allaient devenir de plus en plus transversales suite aux évolutions de ces dernières années.

Les organisations syndicales ont donc réclamé un report du vote de manière unanime en lui faisant remarquer qu'il ne pouvait pas ne pas être au courant !!

3) Modification des horaires variables du site de Tourcoing (pour avis) :

Les chefs de service du Centre des Finances Publiques de Tourcoing ont souhaité organiser une consultation des agents sur la modification des horaires variables à cause des contraintes d'ouverture et de fermeture de l'immeuble (**qui leur incombe**) et car le nombre d'agents présents entre 18h30 et 19h serait très faible.

Les organisations syndicales ont demandé une modification des choix. Elles ont fait remarquer que les 3 choix présentés aux agents ne comportaient pas de possibilité de commencer avant 7h30 et qu'un choix présentait un manque de 30 minutes de pause sur la plage fixe (2h au lieu de 2h30). Après présentation d'un 2ème projet par la DRFIP, l'UNSA, CGT, Solidaires et FO ont voté contre. La CFDT s'est abstenue.

Il apparaît clairement que ce changement est dû à la volonté de certains chefs de service du CFP de Tourcoing de ne pas être ennuyés par les contraintes d'ouverture et de fermeture à des horaires qui ne les satisfont pas...

4) Agence comptable Noréade (pour information) :

La DRFIP nous a informés du fait que la Direction de Noréade avait la volonté ferme de passer en agence comptable les deux régies eaux et assainissement.

Les marchés publics de grande ampleur concernent uniquement les régies eaux et assainissement. Noréade fonctionne avec un logiciel impossible à interfacer avec Helios, l'application SPL utilisée à la Trésorerie Lille Municipale pour gérer les 3 budgets de Noréade.

Cette situation complique beaucoup les poursuites (pas d'automate des poursuites, SATD manuelles...).

7 agents sont chargés de la gestion de Noréade à la Trésorerie de Lille Municipale dont 5 agents mis

à disposition par Noréade.

**Il se pose la question de l'avenir de ces agents qui, pour certains, souhaiteraient poursuivre leur carrière à la DGFIP. Espérons que la DRFIP sera attentive à leur situation et à leur avenir professionnel. En tout cas, l'UNSA y sera attentive.
L'UNSA rejette les agences comptables car il défend la séparation ordonnateur-comptable !!**

5) Point d'étape sur le Centre de Gestion Financière (pour information) :

Le Centre de Gestion Financière résulte de la fusion du Centre de Services Partagés (CSP) du bloc 2 et du Service Facturier (SFACT) et concerne les Ministères de la transition écologique et de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Sur un total de 20 agents, 15 devraient être issus du bloc 2 et 7 de la DGFIP mais, au final, seuls 13 agents sont issus du bloc 2 (DREAL).

Ces agents ont 3 possibilités : le détachement, la PNA ou le retour dans l'administration d'origine.

Il existe un problème de rémunération pour certains agents qui sont mieux rémunérés dans leur administration d'origine qu'ils ne le seraient à la DGFIP. Le CIA (part variable liée au RIFSEEP) qui est appliqué dans leur administration d'origine n'est pas pris en compte en cas de détachement à la DGFIP.

6) Création du service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaires de facturation électronique (pour avis) :

Les entreprises assujetties à la TVA en France devront transmettre et recevoir des factures dématérialisées entre le 01/07/2024 et le 01/01/2026 et transmettre leurs données à la DGFIP.

La DGFIP offre un service minimal gratuit. Pour bénéficier d'autres options, les entreprises devront faire appel à des plateformes privées.

La DRFIP a défendu la facturation électronique en vantant une future amélioration du contrôle fiscal et des gains pour les entreprises.

Les entreprises devront alors faire appel à des plateformes de dématérialisation partenaires (PDP).

Le service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaires sera chargé de vérifier la fiabilité de ces plateformes.

Ce nouveau service sera implanté dans les locaux de la DRFIP avenue Kennedy.

UNSA et FO ont voté abstention – CGT, Solidaires et CFDT ont voté contre.

L'UNSA a voté abstention car la DRFIP ne nous a pas transmis assez d'éléments pour nous prononcer

7) Point sur la situation du Service Départemental des Impôts Fonciers et la mise en place de l'application SURF (pour information) :

La situation du SDIF est très compliquée depuis sa création avec de nombreuses vacances d'emplois. Au 01/01/2023, il manquait 14 agents au SDIF par rapport au TAGERFIP (5 géomètres, 1 B, 8 C).

La DRFIP nous a indiqué que le manque d'effectif avait été compensé par une affectation régulière d'EDR qui a correspondu, en 2022, à un renfort moyen mensuel de 5,8 agents...

Etonnante compensation avec un différentiel de... 8 agents...

A cela s'ajoute le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme, le déploiement de l'application SURF avec ses dysfonctionnements et le traitement des anomalies par le SDIF, le sous-effectif du

bureau distant de Douai (2 agents et un géomètre), les départs n'étant pas remplacés dans les bureaux distants.

Des agents du SDIF sont venus témoigner du malaise et de la souffrance de leurs collègues dus à l'énorme surcharge de travail et au manque de personnel.

Les agents du SDIF ont envoyé une pétition signée par la grande majorité des agents demandant l'abandon de la suppression d'emploi en 2023, l'affectation de nouveaux agents pour compenser les nombreux postes vacants et l'attribution d'une prime.

Le DRFIP est resté sourd aux demandes des collègues du SDIF se contentant de justifier ses actes et de préciser que l'attribution d'une prime n'était pas de sa compétence.

L'UNSA déplore une fois de plus la politique de suppressions d'emplois et d'essorage des agents de la DGFIP !!

8) Bilan de la campagne 2022 des évaluations professionnelles (pour information) :

La nouvelle application ESTEVE sera utilisée en 2023.

ESTEVE ne reprend pas l'historique des évaluations d'EDEN-RH.

L'historique des évaluations est présent dans le dossier numérique SIRHIUS des agents dans les documents (faire une recherche en modifiant ou supprimant les dates).

Suite à la loi de transformation de la Fonction Publique, les CAP locales de recours ont été supprimées. Les recours se feront dorénavant en CAP nationale.

La DRFIP a indiqué que les recours hiérarchiques devaient permettre d'éviter les recours en CAPN afin d'éviter l'engorgement.

La DRFIP a donné des consignes aux chefs de service pour proscrire les « copié-collé » d'une année sur l'autre.

Des formations ont été mises en place dans le cadre du nouveau modèle managérial.

2 organisations syndicales ont affirmé que les formateurs avaient déclaré que les profils croix **devaient** diminuer.

La DRFIP a démenti et indiqué que les formateurs avaient dit que les profils croix **pouvaient** diminuer.

En 2022, 2243 agents ont été évalués (hormis les géomètres et agents C technique non comptabilisés suite à la fermeture d'EDEN-RH) :

- 47 recours hiérarchiques ont été déposés : 6 A, 28 B, 13 C;

- 28 recours ont été effectués en CAPL : 2 A, 14 B, 12 C.

9) PAP/DUERP 2022 (pour information) :

Les agents doivent s'emparer du DUERP et s'investir lors de la réunion organisée par le chef de service pour le mettre à jour. Il peut avoir un réel impact sur leurs conditions de travail et les différents risques encourus dans l'exercice de leurs missions.

Ils ne doivent pas laisser les risques être sous-évalués.

N'hésitez pas à contacter l'UNSA pour répondre à vos questions sur le sujet

10) Suivi du Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Vie au Travail des agents (pour information) :

Tous les articles livrés à la DRFIP ont été envoyés dans les services.

Au 30/01/2023 :

- Montant des commandes effectuées : 294 596 €

- Montant des commandes payées : 269 508 €

- Montant des commandes restant à livrer : 25 088 €

5000 € n'ont pas pu être dépensés suite à des promotions ou changements de marques d'articles suite à épuisement de stock.

L'UNSA estime que le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Vie au Travail des agents est de la poudre aux yeux des agents qui l'ont accueilli comme un plus à raison mais auraient préféré une augmentation de salaire ou une carte cadeau. A côté de ça, de nombreux agents travaillent dans des conditions déplorables subissant la surcharge de travail, le manque de personnel, les nuisances des travaux et les ré(dés)organisations incessantes !!

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez "ok unsa infos" par mail

Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

page facebook : UNSA DGFIP Hauts-de-France

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>



NORD

